



Le Proviseur et le Directeur Administratif
et Financier
Aux Parents d'élèves

Objet : Fiche financière Maternelle – Admission 2019

Madame, Monsieur,

Les dispositions financières en vigueur au lycée Antoine de Saint-Exupéry sont les suivantes :

Préinscriptions :

Les familles qui postulent doivent payer des frais de traitement de dossier de \$ 50.000 (paiement par carte bancaire, chèque, virement bancaire) à la caisse du site de Vitacura. Ce droit d'inscription ne sera pas remboursé.

Dans le cas où l'un des enfants est déjà scolarisé dans l'établissement, cette somme n'est pas à payer.

Droit d'entrée « Cuota de incorporación » :

Tout élève admis pour la première fois dans l'établissement doit payer un droit d'entrée fixé à 85 UF. Il est possible de payer cette somme en deux versements. La « cuota de incorporación » pour les enfants qui ont déjà des frères et sœurs scolarisés se monte à 70 UF. **Les dates de paiement** seront communiquées aux familles par l'intermédiaire de l'avis d'affectation ou d'acceptation d'inscription.

La « cuota de incorporación » ne pourra être remboursée qu'à l'exception des familles pouvant justifier d'une mutation imprévisible hors de la région métropolitaine, avant le processus de « la matricula »

Inscription annuelle (matrícula) :

La Corporación se réserve le droit de faire signer un contrat pour services éducatifs avec le paiement des frais de scolarité.

Elle assure l'inscription pour l'année scolaire suivante. Elle doit être payée au cours du mois de décembre qui précède l'année scolaire ou au moment de l'arrivée de l'élève dans l'établissement. Pour information, le montant pour l'année 2018, est de 12,89 UF par élève. Cette somme doit être versée dans son intégralité quelle que soit la date d'inscription. Elle n'est pas remboursable.

L'inscription (*matrícula*) donne droit à une assurance qui couvre les frais de scolarité, ceci en cas de décès ou d'incapacité importante du responsable financier principal. La souscription d'une assurance pour un second responsable financier sera possible lors de l'inscription.

Note :

Il appartiendra aux familles de confirmer l'inscription de leur enfant en respectant scrupuleusement les dates et versements à effectuer (*cuota de incorporación et matrícula*). En cas de retard ou de dépassement du délai, la place sera considérée comme vacante et ne pourra pas assurer la place et le site.

Frais de scolarité :

Les frais de scolarité sont payés en neuf mensualités (Mars à Novembre). Les montants sont égaux pour toutes les classes et niveaux de l'établissement. Pour info, les valeurs mensuels de référence année 2018 sont :

Premier élève	16.16 UF
Deuxième élève	14.87 UF
Troisième élève	13.58 UF
Quatrième élève	12.29 UF

Les frais mensuels de scolarité 2019 seront fixés au cours de l'Assemblée Générale qui aura lieu au mois de mai de l'année en cours.

Le délai de paiement de la scolarité sera entre le 1^{er} et le 8^{ème} jour du mois. A partir du 9^{ème} jour, si la mensualité n'a pas été payée, une pénalité de 3% sera appliquée. Cependant, le montant dû, pénalité incluse ne dépassera pas le double du montant de la dette.

Autres moyens de paiement

- Paiement en ligne au travers du site internet www.lafase.cl (webpay plus)
- Au travers PAT ou PAC (prélèvement ou virement automatique) Il faudra signer les documents respectifs au service financier à Vitacura.
- Paiement présentiel avec carte bancaire au service financier.

Assurance des élèves (accidents corporels) :

Tous les ans, au moment de l'inscription, les parents peuvent souscrire auprès de la *Clínica Alemana* ou de la *Clínica Las Condes* une assurance qui couvre les frais en cas d'accident de l'élève. Le lycée a un tarif préférentiel pour les élèves. Les conditions des contrats d'assurance seront transmises aux parents intéressés lors de la « matrícula ».

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Gabriel Gianello
Directeur Administratif et Financier

Régis Haudecoeur
Proviseur

✂-----

Nous
soussignés _____

Responsables légaux de l'enfant _____ avons pris
connaissance de la « Fiche Financière Maternelle – Admission 2019 » et en acceptons les termes
concernant la préinscription, le droit d'entrée, l'inscription annuelle et les tarifs de scolarité.

Date : _____ Signatures : _____